



## PROTOCOLE D'ENTENTE APN-CANADA SUR LES PRIORITÉS COMMUNES

### APERÇU

---

Le 15 décembre 2016, le premier ministre Justin Trudeau a répondu à l'appel de l'Assemblée des Premières Nations (APN) demandant l'établissement d'un mécanisme de haut niveau pour discuter des priorités des Premières Nations, en acceptant de mener un dialogue avec l'APN.

Au mois de mai 2017, le Comité exécutif a demandé au Chef national de finaliser un PE avec le Canada. Le Chef national et le premier ministre ont signé le protocole d'entente (PE) APN-Canada sur les priorités communes lors de la première réunion tenue en juin 2017.

Le protocole d'entente est une simple entente selon laquelle les parties se sont engagées à se réunir au moins trois fois par année, l'une de ces réunions étant présidée par le premier ministre. Les priorités actuelles du dialogue sont les suivantes :

- la sécurité communautaire et les services de police,
- l'élaboration conjointe d'une loi linguistique,
- l'établissement avec les Premières Nations de mesures visant à appuyer la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies),
- la mise en place d'un examen conjoint des lois et des politiques,
- la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR),
- la poursuite des travaux visant à donner aux Chefs des moyens d'établir une nouvelle relation financière,
- la mesure des progrès accomplis en vue de combler les écarts socioéconomiques entre les Premières Nations et les autres Canadiens.

### COMPTE RENDU

---

Chacune des priorités du protocole d'entente fait l'objet d'un rapport de situation ci-dessous :

#### **1. Enjeux relatifs aux services de police et à la sécurité communautaire des Premières Nations**

- Le Canada investira 88,6 millions de dollars sur sept ans, à compter de 2019, pour

améliorer les installations policières des Premières Nations et des Inuits.

- En novembre 2018, le gouvernement du Canada a créé un nouveau programme, Financement pour les installations de services de police des Premières Nations et des Inuits, dans le but d'offrir une

# COMPTE RENDU DE L'APN

## Novembre 2019

meilleure infrastructure policière aux personnes qui vivent et travaillent dans les communautés des Premières Nations.

- Un processus visant à élaborer et à mettre en œuvre un cadre statutaire qui reconnaît que les services policiers des Premières Nations sont des services essentiels n'a toujours pas été instauré.
- Le travail considérable et nécessaire pour assurer que les systèmes juridique, judiciaire et correctionnel éliminent le racisme et la discrimination n'a pas encore vraiment commencé.

### **2. Élaboration conjointe d'une Loi concernant les langues autochtones pour appuyer la préservation, la revitalisation et le renforcement des langues autochtones**

- Le 2 juin 2019, le projet de loi C-91, *Loi concernant les langues autochtones*, élaboré en partenariat avec les Premières Nations, a reçu la sanction royale avec l'appui de tous les partis.

### **3. Travailler en partenariat sur des mesures visant la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, incluant l'élaboration conjointe d'un plan d'action national et d'une discussion des propositions sur un cadre législatif fédéral sur la mise en œuvre**

- Des références à la Déclaration des Nations Unies ont été intégrées à la législation fédérale.
- Des démarches préliminaires importantes ont été prises – le Canada a approuvé sans réserve la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et s'est engagé à la mettre en œuvre intégralement.

- L'APN a demandé un appui non partisan du projet de loi d'initiative parlementaire 262 de Romeo Saganash (Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones). Malgré un appui majoritaire à ce projet de loi à la Chambre des communes et au Sénat, il n'a pas été adopté en raison d'une obstruction systématique de la part des sénateurs conservateurs.
- Le Parti libéral, le Parti Vert et le Nouveau Parti démocratique se sont tous engagés, si élu, à déposer un projet de loi d'initiative gouvernementale appuyé par les Premières Nations pour mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* qui serait au moins aussi énergique que le projet de loi C-262 s'ils étaient élus.

### **4. Mise en œuvre des 94 appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada**

- Le gouvernement fédéral s'est engagé à mettre en œuvre intégralement tous les appels à l'action de la CVR.
- Un dialogue continu doit avoir lieu pour renforcer l'importance des engagements du Canada aux principes de la CVR.
- Deux appels à l'action clés ont été mis en œuvre – l'élaboration conjointe d'une loi concernant les langues autochtones et d'une loi sur la protection de l'enfance. La Loi concernant les langues autochtones (C-91) et la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis (C-92) ont été adoptées en juin 2019.
- D'autres mesures ont été prises : Journée nationale de vérité et de réconciliation – 10 millions de dollars sur

# COMPTE RENDU DE L'APN

## Novembre 2019

deux ans pour permettre aux Premières Nations d'organiser des événements; En hommage aux enfants disparus des pensionnats indiens – 34 millions de dollars sur trois ans pour appuyer l'élaboration et la tenue d'un registre national des décès d'élèves des pensionnats indiens.

- L'APN continue de plaider en faveur d'une mise en œuvre intégrale et concrète des appels à l'action.

### **5. Efforts continus pour développer des options à soumettre aux Chefs en assemblée et aux décideurs du gouvernement fédéral concernant une nouvelle relation financière qui assurerait un financement adéquat, prévisible et durable des gouvernements des Premières Nations.**

- L'APN et le Canada ont collaboré à une proposition visant à mettre sur pied de nouveaux mécanismes de transfert de fonds dans le cadre d'une relation financière qui reflèterait une relation de gouvernement à gouvernement.
- Renforcement des capacités : 101,5 millions de dollars sur cinq ans pour la reconstruction des Nations et le soutien des gouvernements des Premières Nations.

### **6. Travailler en partenariat pour harmoniser les lois et les politiques fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les droits inhérents et issus de traités des Premières Nations**

- Le protocole d'entente APN-Canada sur les priorités communes comporte des engagements envers un examen conjoint des lois et des politiques. Toutefois, le Canada a mené un examen unilatéral. L'établissement d'un processus d'examen conjoint demeure une priorité. Une

réforme des lois, des politiques et des pratiques opérationnelles du Canada est essentielle.

### **7. Dialogue et planification pour identifier les priorités et mesurer l'avancement des efforts pour combler l'écart socioéconomique entre les citoyens des Premières Nations et les autres Canadiens.**

- La Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis (C-92) a reçu la sanction royale en juin 2019.
- Sur quatre cycles budgétaires du gouvernement fédéral, la somme de 21,4 milliards de dollars en nouveaux investissements pour atténuer les inégalités en matière de services gouvernementaux essentiels comme l'eau propre, l'éducation et les services à l'enfance et à la famille.
- Le Canada s'est engagé à lever le plafond de 2 % associé aux augmentations du financement annuel des Premières Nations et à augmenter éventuellement le financement de 22 %.
- 2,6 milliards de dollars en nouveaux investissements pour l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année dans les réserves afin de réduire l'écart de financement pour l'éducation entre les écoles dans les réserves et les écoles publiques des provinces.
- Un plan d'action en six points a été élaboré pour s'attaquer à la crise en matière de protection de l'enfance.
- 1,2 milliard de dollars sur trois ans pour le principe de Jordan.
- 634,8 millions de dollars sur cinq ans pour les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. 1 milliard de dollars sur dix ans pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières Nations.

### PROCHAINES ÉTAPES

---

- La prochaine réunion pour discuter du Protocole d'entente (PE) APN-Canada sur les priorités communes est prévue pour le mois de février 2020. L'objectif principal de cette réunion sera de faire la mise au point des priorités communes déjà identifiées en fonction des mandats actuels des Chefs en assemblée.

